



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

allocations de logement

Question écrite n° 74473

## Texte de la question

M. André Aschieri attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur les aides au logement (ALS). En effet, les ALS que perçoivent certains de nos concitoyens, dont la situation sociale est précaire, sont bien souvent supérieures au montant du loyer perçu par les propriétaires. Ces propriétaires de logements locatifs, qui perçoivent directement les aides de la Caisse d'allocation familiale (CAF) destinées à leurs locataires, sont alors contraints de reverser l'argent « supplémentaire » versé par la CAF à leurs locataires, alors même que ceux-ci ne sont pas financièrement capables d'assumer les charges du loyer. Il lui demande donc comment cette situation aberrante est possible et si les aides de la CAF telles que l'ALS ne pourraient pas être plus réglementées.

## Données clés

**Auteur :** [M. André Aschieri](#)

**Circonscription :** Alpes-Maritimes (9<sup>e</sup> circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 74473

**Rubrique :** Logement : aides et prêts

**Ministère interrogé :** équipement et transports

**Ministère attributaire :** équipement, transports, logement et tourisme

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 25 mars 2002, page 1633